



Centrale Générale des Services Publics



ParaBru

Section CGSP-PATGS ULB

Bienvenue à la CGSP-PATGS de l'ULB !

Qui sommes-nous ?

La CGSP (Centrale Générale des Services Publics) s'adresse à tous les travailleurs du secteur public et université telle que la nôtre (privée, mais dont le statut est équivalent à celui des fonctionnaires).

La section CGSP-PATGS organisation syndicale majoritaire de **l'Université libre de Bruxelles** fait partie du secteur des Organismes de la Fédération Wallonie-Bruxelles et de la Région wallonne¹, plus d'info sur : www.parabru.be.

Elle fait partie de la FGTB dont elle défend les valeurs.

La FGTB est :

- **Démocratique** (La FGTB opte résolument pour le changement par la voie démocratique. La démocratie fait également partie intégrante de son mode de fonctionnement interne) ;
- **Solidaire** (partant du principe que ce sont les travailleurs qui créent la richesse, la FGTB lutte pour une redistribution de celle-ci via le salaire, la fiscalité, la sécurité sociale et les services publics) ;
- **Progressiste et anticapitaliste** (elle défend une conception des rapports sociaux et de travail où l'humain et l'intérêt collectif sont les motivations centrales) ;
- **Égalitaire et antiraciste** (sans distinction d'origine, de couleur, de sexe, d'orientation sexuelle et de nationalité) ;
- Un syndicat **indépendant** (on l'appelle « le syndicat socialiste » parce qu'historiquement, la FGTB est issue du mouvement socialiste, mais la FGTB est indépendante de tout parti et décide souverainement de ses orientations).

¹ Les Organismes FWB-RW : Université libre de Bruxelles (ULB), Office de la naissance et de l'enfant (ONE), Agence wallonne pour l'exportation (AWEX), Wallonie Bruxelles International (WBI), Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), Conseil Interuniversitaire de la FWB (ARES), Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), Wallonie Bruxelles Enseignement (WBE).

La CGSP prône des services publics forts, car ils sont indispensables pour assurer un traitement équitable des citoyens. Ils constituent une voie essentielle de redistribution des richesses et une garantie d'égalité et de solidarité. Ils offrent aux citoyens des services collectifs (santé, sécurité, enseignement, transports) qui autrement, seraient hors de prix et dès lors, inaccessibles pour beaucoup, et cela grâce aux contributions des citoyens.

Le degré de civilisation d'une société se mesure à l'aune de ses services publics !

La délégation syndicale de la CGSP-PATGS de **l'Université libre de Bruxelles** s'intéresse également aux luttes dans une société de plus en plus assujettie aux lois du marché et de la globalisation : la démocratie politique n'est pas complète sans la démocratie sociale et économique.

Quel est notre rôle à l'Université libre de Bruxelles ?

Nous défendons les intérêts du personnel au sein du **Conseil d'Entreprise (CE), de la Délégation syndicale (DS) et du Comité de Concertation de Base pour la Prévention et le Bien-Etre au travail (CPPT)** au sein desquels sont abordés les problèmes propres à l'organisation du travail, le règlement du travail, la prévention et le bien-être au travail, le plan annuel du personnel, etc...

Vos représentants syndicaux sont également présents au Comité Restreint des Œuvres Sociales (CROS).

Les délégués sont présents pour vous informer, vous conseiller et vous défendre.

Par exemple : les informations fournies par les services RH ne sont pas toujours évidentes à comprendre ou sont quelquefois sujettes à interprétation. Un second avis est parfois utile !

En cas de problème avec la hiérarchie, chaque affilié a le droit dans ses contacts avec l'administration de se faire accompagner par un délégué ou deux délégués. L'affilié en ordre de cotisation peut également faire appel à une aide juridique par le biais du service juridique de la CGSP.

En cas de grève chaque affilié a le droit de bénéficier d'une indemnité.

Pourquoi s'affilier à la CGSP-PATGS ?

Pour être informé entre autres sur :

- Le règlement de travail ;
- Les conditions de travail ;
- Les nouvelles dispositions relatives à votre carrière ;
- Les régimes de congés ;
- Les différents statuts ;
- Les dispositions en matière de rémunération ;
- La prévention et la protection sur le lieu de travail ;
- Les avantages sociaux ;
- Et bien d'autres sujets.

Pour être conseillé sur les démarches à suivre pour :

- Une demande d'avancement et promotion ;
- Une demande de mobilité ;
- L'introduction d'un recours devant la Commission du Personnel adéquate (lors de la demande d'une promotion) ;
- S'adresser au service social en cas de problèmes financiers, de santé ou autres.

Être défendu en cas de :

- Conflit avec votre hiérarchie ;
- Mesures injustes prises à votre égard ;
- Problèmes d'évaluation ;
- Gestion de conflits ;
- Problèmes de harcèlement.

Chaque affilié a le droit dans ses contacts avec l'administration de se faire accompagner par un délégué ou deux délégués en cas de problème avec la hiérarchie.

Par qui ?

- Les délégués syndicaux de la CGSP-PATGS.

Être représenté par qui ?

- La délégation syndicale (Comité CGSP-PATGS) ;
- L'équipe permanente ParaBru.

Comment ?

- Nous aidons les affiliés en leur prodiguant des conseils et une assistance liés à tous les aspects de la vie professionnelle (promotions, évaluations, prestations réduites, conditions de travail, statut du PATGS, etc...);
- En siégeant dans les instances officielles telles que le Conseil d'Entreprise, le Comité pour la Prévention et Protection au Travail et la Délégation Syndicale où sont abordés les problèmes propres à l'université ainsi que lors de certains Groupes de Travail abordant les dossiers en cours.

Pour faire entendre sa voix :

Le syndicat permet aux travailleurs de faire entendre leur voix, de participer à la réflexion et aux décisions qui concernent la vie à l'université et l'avenir de leur emploi.

Être affilié au syndicat, c'est aussi faire le choix de la démocratie, de la participation et de l'engagement :

- Démocratie, car chacun à son mot à dire ;
- Participation, car pour faire changer les choses, il faut non seulement avoir une conscience sociale, mais aussi agir ;
- Engagement, car militer c'est aussi s'engager à des degrés divers pour faire aboutir les idées que l'on défend ; par exemple en devenant délégué.

Le Comité CGSP PATGS de
l'Université libre de Bruxelles

SE SYNDIQUER, S’AFFILIER À LA CGSP C’EST SIMPLE ...

- Soit en prenant contact avec un délégué CGSP-PATGS sur votre lieu de travail ;
- Soit en s’adressant directement à Céline Lebrun, Secrétaire de la Section CGSP-PATGS à l’ULB (cgsp@ulb.be).

IMPORTANT : L’affiliation sera en ordre après la réception du formulaire d’affiliation et du mandat de domiciliation.

Sur base de quelques renseignements personnels, votre demande d’affiliation sera en ordre. La cotisation mensuelle est à régler par domiciliation.

Vous trouverez la liste de vos représentants de la délégation CGSP-PATGS de l’Université libre de Bruxelles sur le site de la CGPS-PATGS :

<https://cgsp-patgs.ulb.be/vos-delegue-e-s/>

FAQ

1. Combien coûte l'affiliation ?

Cotisation	Catégorie
19,80€	Cotisation <i>facultative</i> niveau 1
18,35€	Prestations à temps plein/Prestations 4/5 ^e Interruption de carrière de 1/5 – 1/4 - 1/3
9,95€	Prestations à mi-temps Interruption de carrière mi-temps/temps plein Prestations 3/5 ^e Régime de départ volontaire à mi-temps/à temps plein
7,00€	Pensionné(e)s

2. À partir de quand puis-je être défendu(e) ?

- S'il s'agit d'un problème interne à **l'Université libre de Bruxelles**, nous pouvons intervenir directement en faveur d'un(e) affilié(e) afin de trouver une solution à un éventuel problème ;
- S'il s'agit d'un problème juridique, un stage de six mois est nécessaire avant une intervention de la Centrale ;
- S'il s'agit d'un problème devant le Tribunal du travail, un stage d'un an est nécessaire avant une intervention de la Centrale.

3. Ai-je droit à une prime syndicale ?

La prime syndicale est payée pour l'année de cotisation précédente au prorata du nombre de mois d'affiliation.

4. Je suis déjà affilié à la FGTB, que dois-je faire ?

Si vous êtes affilié à une autre Centrale syndicale de la FGTB (Setca, Centrale générale, ...) ou à un autre secteur de la CGSP (ALR, Poste, Amio, ...), veuillez prendre contact avec Céline Lebrun (cgsp@ulb.be).

**Responsables de la CGSP-Bruxelles,
Secteur Parastataux,
Boulevard Emile Jacqmain 20 – étage 3
1000 Bruxelles**

Secrétaire permanente :

Violaine DENEYS

02/226 13 82

violaine.deneys@cgspacod.be

Secrétariat :

Rokaya SALMI

02/226 13 24

rokaya.salmi@cgspacod.be et pool.bru@cgspacod.be

**Secrétariat CGSP-PATGS à l'ULB,
Avenue Buyl, 143,
1050 Bruxelles
(2ème étage, bureau 4007)**

Secrétaire :

Céline Lebrun

02/650.20.61

cgsp@ulb.be

**Restez informé en visitant
régulièrement notre site Internet :**

